

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du mardi 3 Janvier 2017 à 20h**

Nombre de conseillers en exercice : 10  
 Nombre de présents : 9  
 Nombre de votants : 9  
 Nombre d'absents excusés : 1  
 Nombre d'absents non excusés : 0

Date de la convocation : 27/12/2016  
 Date de la publication : 27/12/2016  
 Acte rendu exécutoire après  
 transmission en Préfecture le : 05/01/2017

**PRESENTS** : M. COUET Rémi – Mme FERCHAT Marie-Françoise – Mme FROGER Pierrette – M. HAMON Emmanuel – Mme VILANON Jacqueline – M. MILLET Serge - M. LE LIEVRE DE LA MORINIÈRE Bernard - M. LAALEJ Saad – Mme BLAIRE Martine

**ABSENTS** : M. DEMOL Frédéric

**SECRETAIRE** : Mme VILANON Jacqueline

**1. PLANNING DES VŒUX 2017 DES AUTRES COMMUNES**

Monsieur le Maire présente le planning des vœux 2017 des communes afin de faire une répartition des élus.

<i>communes</i>	<i>date</i>	<i>heure</i>	<i>PRESENCES</i>
Combours	jeudi 5 janvier	19h30	<b>Marie-Françoise FERCHAT</b>
Tinténiac	vendredi 6 janvier	18h30	<b>Rémi COUET</b>
Cuguen	vendredi 6 janvier	19h00	<b>Marie-Françoise FERCHAT</b>
Hédé-Bazouges	vendredi 6 janvier	19h00	<b>Saad LAALEJ &amp; Jacqueline VILANON</b>
Plesder	vendredi 6 janvier	19h00	/
St Thual	samedi 7 janvier	10H30	<b>Martine BLAIRE</b>
Québriac	samedi 7 janvier	11h00	<b>Emmanuel HAMON</b>
Lanrigan	samedi 7 janvier	11h00	<b>Bernard LE LIEVRE DE LA MORINIÈRE</b>
Les Iffs	samedi 7 janvier	18h00	<b>Rémi COUET</b>
Dingé	samedi 7 janvier	18h30	/
Saint Léger des Près	dimanche 8 janvier	11h00	/
Cardroc	dimanche 8 janvier	10h30	<b>Bernard LE LIEVRE DE LA MORINIÈRE</b>
Bonnemain	dimanche 8 janvier	11h00	/
La Baussaine	vendredi 13 janvier	19h00	<b>Serge MILLET</b>
St Pierre de Plesguen	vendredi 13 janvier	18h30	<b>Rémi COUET</b>
Pleugueneuc	samedi 14 janvier	10h45	<b>Marie-Françoise FERCHAT</b>
Meillac	samedi 14 janvier	18h00	<b>Bernard LE LIEVRE DE LA MORINIÈRE ou Rémi COUET</b>
La Chapelle aux Filtzméens	samedi 14 janvier	18h00	/

Tréméheuc	dimanche 15 janvier	11h00	/
Tressé	vendredi 20 janvier	19h00	/
Trimer	vendredi 20 janvier	18h30	<b>Emmanuel HAMON</b>
St Domineuc	samedi 21 janvier	11h00	<b>Rémi COUET</b>
Lanhélin	dimanche 22 janvier	11h00	/
Tréverien	dimanche 22 janvier	11h00	<b>Emmanuel HAMON</b>
Longaulnay	dimanche 22 janvier	11h00	<b>Bernard LE LIEVRE DE LA MORINIÈRE</b>
Lourmais	samedi 28 janvier	11 h00	<b>Serge MILLET</b>
La Chapelle Chaussée	Dimanche 15 janvier	11h00	/
Saint Malo	Samedi 14 janvier	11h00	/

## **2. DECOMPTES GENERAUX ET DEFINITIFS DES TRAVAUX DE LA MAIRIE**

Monsieur le Maire fait un récapitulatif des montants (marché principal et réalisations) par lot.

Des paiements étant encore en suspens, des chiffres plus précis seront donnés lors d'une séance ultérieure.

## **3. PLANNING DE LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE ET MODIFICATION DE SON REGLEMENT**

Afin de compléter le planning de location, il convient de demander aux associations ASSO DAO, atelier tapisserie et atelier Montmuran les jours et horaires de location de la salle communale.

Il y aura, dans les mois à venir, une réunion d'information avec toutes les associations occupant la salle, afin d'expliquer le règlement, le planning, la mise à dispositions de placards fermés, la gestion des clés, de l'alarme, etc.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de mettre à jour le règlement d'utilisation de la salle communale pour y apporter des précisions quant à la durée de location en fonction des tarifs.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

**- ADOPTE le règlement d'utilisation de la salle communale modifié le 03/01/2017.**

## **4. PROGRAMME VOIRIE 2017**

- Reprise de nids de poule à prévoir au niveau de l'aire de Montmuran sur la route communale longeant la voie express partant de LA MAISON NEUVE et rejoignant la zone de la MORANDAIS.
- Reprise du bitume à prévoir sur le parking de l'Eglise.
- « Launiolle » : en attente des plans

Emmanuel HAMON se chargera de faire un point sur l'état des routes et chemins communaux, afin de préparer avec plus de précisions le programme voirie 2017.

## **5. ASSAINISSEMENT ET PROJET DE TERRITOIRE**

Cette année, la commune de Saint Briec des Iffs est prioritaire pour mettre aux normes les installations d'assainissement.

Plusieurs habitants de la commune ont donc présentés leurs demandes d'assainissement non collectif ainsi que leurs plans.

Un projet a retenue l'attention des élus car celui-ci demande une « autorisation d'implantation sur le domaine public pour installation d'assainissement non collectif ».

Après débat sur cette demande particulière, le Conseil Municipal n'autorise pas cette implantation sur le domaine public, et proposera au demandeur un entretien afin de lui en expliquer les raisons.

## **6. CONVENTION FGDON**

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2004, la FGDON35 propose aux communes d'Ille-et-Vilaine une convention de partenariat permettant d'apporter des solutions aux problématiques liées aux espèces invasives ou envahissantes.

Une souscription à la convention multi-services pour la période 2017/2020 et proposée.

Cette convention comporte une liste non exhaustive des services accessibles aux communes signataires de la convention multi-services (lutte contre le frelon asiatique, lutte contre les ragondins et rats musqués, prêt de matériel de piégeage, lutte contre les chenilles processionnaires urticantes, accès aux sessions de formation, etc.).

Dans un but de simplification et à la demande de nombreuses communes, la durée de la convention est de quatre années consécutives, mais l'engagement reste cependant annuel puisque la dénonciation de la convention peut intervenir à tout moment sur simple décision du conseil municipal. La validité de la convention comprend donc les années 2017, 2018, 2019 et 2020 sauf dénonciation de celle-ci motivée sur décision du conseil municipal.

Selon le barème départemental établi, la commune entre dans la tranche A1 (de 0 à 500 habitants). Sa participation financière annuelle s'élève donc de manière forfaitaire à **90€**.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :**

**- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la FGDON pour lutter contre les organismes nuisibles, tel que présentée ci-dessus.**

## **7. SYNDICAT DES EAUX, PROJETS A PREVOIR**

Afin de préparer le prochain programme de travaux d'AEP (Adduction d'eau potable), le Syndicat intercommunal des Eaux de la région Tinténiac Becherel souhaite connaître les besoins recensés dans la commune pour les années 2017 et 2018 en ce qui concerne le renouvellement, le renforcement et l'extension des canalisations AEP.

Des projets sont effectivement à envisager, mais ne sont pas encore déterminés avec précision.

Des plans pourront tout de même être fournis au syndicat.

## **8. DELIBERATION RIFSEEP**

Monsieur le Maire explique que la réglementation en matière de régime indemnitaire a changé obligeant les collectivités à modifier les dispositions applicables dans leurs structures et cela au plus tard pour le 1er janvier 2017.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :**

**- ACCEPTE la délibération relative à la mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertises et Engagement Professionnel) ci-jointe.**

## **9. DEVIS MOBILIER SALLE COMMUNALE**

Monsieur le maire rappelle qu'il est nécessaire de procéder à l'achat du complétant de mobilier pour la salle communale.

Le devis de l'entreprise VEDIF Collectivités se présente comme suit :

<b>Chaises EUROPA M2</b> <i>Couleurs : noir anthracite, bordeaux, beige champagne</i>	40 chaises	31.15€ HT l'unité Soit <b>1 246€ HT</b> + 8.40€ d'éco participation
<b>Table TYM</b>	5 tables	169€ HT l'unité Soit <b>845€ HT</b> +9.30€ d'éco participation
<b>Chariot</b>	2 chariots	140€ HT l'unité Soit <b>280€ HT</b>
	<b><u>TOTAL</u> :</b>	<b>2 388.70€ HT</b> Soit <b>2 866.44€ TTC</b>

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :**

**- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis de « VEDIF Collectivités » pour un montant de 2 388.70€ HT (soit 2 866.44 € TTC) tel que présenté ci-dessus.**

## **10. DEVIS REMPLACEMENT CARTE ELECTRONIQUE INVERSEUR CLOCHE DE L'EGLISE**

Suite au défaut de fonctionnement de la cloche 2, l'entreprise « BODET Campanaire » a constaté que la carte électronique inverseur ne fonctionne plus. Celle-ci est hors-service et ne permet plus à la cloche de fonctionner correctement.

Pour le bon fonctionnement de la cloche 2, il est nécessaire de remplacer la carte électronique inverseur.

Le devis se présente comme suit :

<b>Carte électronique volée cloche 2</b>	<b>660 € HT</b>
<b>Prestation : Frais d'installation</b>	<b>148 € HT</b>
<b>Prestation : Frais de déplacement</b>	60 km x 1.10 € = <b>66 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>874 € HT</b> Soit <b>1 048.80 € TTC</b>

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise « BODET Campanaire » pour un montant de 874€ HT (soit 1 048.80€ TTC) tel que présenté ci-dessus, sous réserve qu'une garantie de la carte électronique soit proposée (au cas où le moteur dysfonctionnerait et abimerait la nouvelle carte électronique).

## 11. DEVIS POUR FLEURISSEMENT LEPORCHER

L'entreprise « SCEA Pascal Leporcher » a proposé à la commune un bon de commande pour le renouvellement du fleurissement estival.

Le bon se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Prix unitaire HT</b>	<b>Quant commandée en 2016</b>	<b>Quantité commandée pour 2017</b>
<i>Jardinière YPMA 80cm</i>	<b>17.10 € HT</b>	15	15 (= 256,50 € HT)
<i>Jardinière ATECH 80cm</i>	<b>15.81 € HT</b>	8	8 (= 126,48 € HT)
<i>Jardinière ATECH 100cm</i>	<b>17.10 € HT</b>	3	3 (= 51,30 € HT)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bon de commande de l'entreprise « SCEA Pascal Leporcher » pour une quantité identique à la commande 2016 (pour un montant total de 434,28 € HT).

Séance close à 22h45  
Prochaine réunion le Mardi 7 Février 2017